



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 47629

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le moral des forces de l'ordre. Un rapport de la direction centrale des CRS confirme les agressions et pillages commis par des voyous lors de la catastrophe ferroviaire du 12 juillet 2013. Les témoignages de policiers, des syndicats Alliance et UNSA avaient été qualifiés d'incidents mineurs. Pourquoi cette dissimulation? Ceux qui s'étaient emparés d'une rame du RER à Grigny, interpellés, sont sortis des tribunaux libres et triomphants. Les pillards des boutiques et d'un car du Trocadéro le 13 mai n'ont pas non plus été sanctionnés. Le contrôle d'une femme voilée à Trappe suivi d'une émeute inqualifiable et la tentative d'étranglement d'un policier qui a suivi ne se sont soldés par aucune arrestation. Ces scènes se produisent aussi à Marseille, Villeneuve la Garenne, Elancourt, Montigny. Par contre, c'est la prison ferme pour les veilleurs qui ne troublent même pas l'ordre public. Il est normal, démocratique que les commissaires du syndicat de police nationale aient le courage dans le climat totalitaire qui se développe d'oser dire le « malaise grandissant de l'institution ». Il lui demande ce qu'il compte faire pour rétablir la confiance de la police et pour que les citoyens français n'aient pas de plus en plus la sensation d'être des citoyens de seconde zone méprisés par l'État.

Texte de la réponse

Dans un contexte économique et social difficile, les Français ont de fortes attentes en matière de sécurité. La politique conduite par le ministre de l'intérieur vise à obtenir des résultats concrets pour renforcer la sécurité et améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, apporter des réponses de fond, durables, aux problèmes de délinquance et d'incivilités. En matière de violences, de lutte contre la délinquance, de maintien de l'ordre public, il n'y a pas de place pour le laxisme. L'autorité républicaine et l'ordre public doivent partout prévaloir. La détermination du ministre de l'intérieur est entière et les forces de l'ordre sont totalement mobilisées. Une action globale, combinant prévention et répression, est nécessaire et est menée. Une étroite coordination avec l'autorité judiciaire est également indispensable pour assurer la cohérence et l'efficacité de la chaîne pénale dans la prévention, dans la lutte contre la délinquance et dans l'aide aux victimes. Il en va de l'autorité de l'Etat et de l'efficacité de son action. Sur le terrain, magistrats, policiers et gendarmes conjuguent leurs compétences et leur engagement pour assurer la sécurité des Français. Cette étroite coopération s'exprime notamment dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP). La politique de sécurité menée par le ministre de l'intérieur prend pleinement en compte les attentes de nos concitoyens. Par la mise en oeuvre de stratégies et de méthodes renouvelées, ancrées dans la réalité des territoires, les forces de l'ordre mènent une action déterminée contre les phénomènes qui préoccupent le plus la population. Ainsi en est-il des cambriolages, qui constituent un véritable traumatisme pour les victimes : la mise en place d'un plan idoine, fondé sur la coordination et la mobilisation de tous les efforts, commence à porter ses fruits. De même dans les ZSP, les objectifs poursuivis par les dispositifs de sécurité qui y sont déployés sont déterminés à partir des besoins exprimés par les habitants. Policiers et gendarmes assurent chaque jour, avec professionnalisme et courage, le respect de la loi et la protection de nos concitoyens, dans des situations fréquemment difficiles et dangereuses, parfois au péril de leur vie. Le ministre de l'intérieur est chaque fois que nécessaire présent, publiquement ou lors de ses

multiples rencontres de terrain, pour les défendre, pour les écouter, pour honorer leur engagement au service de nos concitoyens et de l'ordre républicain, pour saluer l'efficacité de leur travail. La priorité du ministre de l'intérieur est de leur donner les moyens de lutter plus efficacement contre la délinquance et de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes. Elle est aussi de leur donner les moyens d'entretenir des relations de confiance et de proximité avec la population. Dans un contexte budgétaire pourtant contraint, d'importants efforts sont consentis pour doter les forces de l'ordre des moyens de remplir efficacement leurs missions. En 2014, les budgets de fonctionnement et d'équipement des deux forces de sécurité de l'Etat sont en augmentation. Par ailleurs, le Premier ministre a décidé fin 2013 le dégel de 111 millions d'euros de crédits de paiement pour la police et la gendarmerie nationales, et de 10 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour répondre aux besoins immobiliers les plus immédiats de la gendarmerie. La priorité donnée à la sécurité se traduit aussi par des renforts d'effectifs, avec des créations nettes d'emplois. Après les 13 700 suppressions d'emplois de policiers et de gendarmes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques par le gouvernement précédent, 480 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes ont été créés en 2013. Un effort comparable sera consenti chaque année durant la mandature. Par ailleurs, tous les départs à la retraite sont désormais remplacés poste pour poste.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47629

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 361

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2153